

Protocole de Reprise – Ecole Élémentaire Antoine LUCAS

Malgré toute l'attention rigoureuse quant à l'application du Protocole dans l'école, le Directeur de l'école et l'équipe enseignante ne pourraient en aucune façon être tenus pour responsables des écarts des élèves quant aux consignes sanitaires et aux éventuelles conséquences sur la santé.

Préambule :

La reprise de l'école s'appuie sur des règles qui transforment l'école mais qui s'imposent à nous, qu'on le veuille ou non, en premier lieu desquelles la distanciation humaine, incontournable.

Quiconque veut pouvoir entrer dans l'école DOIT s'y conformer.

S'appuyant en premier lieu sur le Protocole Sanitaire National, sur les consignes de l'Éducation Nationale et les informations municipales (à date de parution), sur les spécificités de la topologie et des effectifs de l'école ; validé par les autorités, **le présent protocole de reprise s'impose à toute personne au sein de l'école**, parent, enfant, équipe pédagogique et toute autre personne entrant dans l'école.

Le respect de chaque point et chaque article du protocole est obligatoire et non négociable.

Cette valeur "contractuelle" quant aux familles désirant que leur enfant soit accueilli dans l'école sera attestée par la signature d'un engagement explicite.

Le non-respect de ce protocole ne permettrait pas d'accueillir la famille concernée.

Plan de ce protocole :

1-Les règles essentielles du Protocole Sanitaire reprennent les points relevant de l'organisation générale de l'accueil des élèves sur le plan sanitaire et matériel et des conditions et limites de cet accueil.

Le protocole de l'école s'organise autour des fiches thématiques du protocole sanitaire officiel.

2-L'accueil des élèves présente l'organisation tout au long d'une journée type, de l'entrée à l'école à la sortie, la classe, les récréations, la restauration, le périscolaire...

3-L'organisation et le suivi pédagogique présente le calendrier et l'organisation pédagogique quant aux groupes et quant à l'articulation entre le présentiel et l'enseignement à distance.

L'école, dans cette nouvelle phase, ne sera pas l'école "comme avant", l'environnement pédagogique dans lequel évolueront les élèves en est modifié.

1 Règles essentielles du Protocole Sanitaire :

a) Distanciation physique :

La distance d'au moins 1m entre toute personne sur les parvis de l'école comme dans son enceinte est **obligatoire**.

Contraire aux habitudes de l'école "ordinaire", c'est un travail éducatif des parents et des enseignants importants :

Sans le respect de cette règle, l'école ne peut pas ouvrir ou rester ouverte.

Les familles devront respecter strictement les distances de sécurité sanitaire à l'**extérieur** de l'école (qui devraient être matérialisées par les services municipaux).

Sous l'autorité du Directeur de l'École, l'accès à l'école pourra être refusé aux familles ne respectant pas cette règle essentielle du protocole sanitaire.

Aucun parent n'est autorisé à pénétrer dans l'enceinte scolaire.

La **circulation dans l'école** est organisée pour éviter tout croisement d'élèves et tout regroupements de plusieurs groupes au même endroit.

Les **salles de classes** sont aménagées afin de respecter strictement la distanciation physique.

b) Les gestes barrières :

Ne pas serrer la main et éviter les embrassades
Tousser ou éternuer dans son coude

Utiliser un mouchoir à usage unique (à jeter).

c) Les masques :

Les **adultes** accueillant (enseignants et personnel municipal) seront munis de masques. Les enfants dont les parents le souhaitent peuvent entrer avec un masque, fourni et sous la responsabilité des familles (notamment quant à la manipulation du masque concerné).

d) Lavage des mains & gel hydro-alcoolique

Les élèves doivent **se laver les mains plusieurs fois par jour** : à l'entrée dans l'école, avant et après la récréation, avant et après le repas, et si possible après la classe.

De même, à chaque passage aux toilettes et chaque fois qu'un élève se mouche, il doit se laver les mains.

e) La désinfection et le nettoyage :

Le nettoyage et la désinfection du matériel et des locaux est effectué par le **personnel municipal**.

Le Directeur est comptable de la bonne application des consignes sanitaires dans le cadre élargi de l'école (et du groupe scolaire) afin de garantir au mieux que les conditions d'ouverture et d'accueil sont conformes au protocole sanitaire.

Faute de la bonne application de ces consignes élémentaires, il en informera les autorités compétentes, en premier lieu l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription.

Les deux étapes de nettoyage puis de désinfection sont explicités quant à la méthode et à la fréquence dans le protocole sanitaire.

Minimum une fois par jour : tables, chaises, et sols des classes et salles occupées par des élèves (dont la salle de restaurant, les salles occupées en périscolaire) et par les

enseignants...

Plusieurs fois par jour : sanitaires (toilettes, lavabos, robinets & poussoirs, loquets, ...), points de contact fréquents (poignées, interrupteurs, ...), rampes d'escalier, matériels pédagogiques le cas échéant (information par l'enseignant concerné), photocopieur ...

Ces deux listes ne sont pas exhaustives et ne peuvent pas se substituer aux **modalités complètes prévues dans le protocole sanitaire**.

2 L'accueil des élèves :

a) L'entrée dans l'école :

Les élèves seront accueillis selon les **groupes préalablement définis**, les familles en seront informées au plus tôt.

Seuls **les élèves inscrits après communication** au Directeur pourront être accueillis.

Tout élève non prévu ne pourra pas être autorisé à entrer.

L'accueil des élèves se fera sur 4 entrées et sera **échelonné** selon les groupes, **entre 8h20 & 8h30** :

Groupe Entrée	Groupe 1 Entrée 1	Groupe 2 Entrée 1	Groupe 3 Entrée 2	Groupe 4 Entrée 2	Groupe 5 Entrée 3	Groupe 6 Entrée 3	Groupe 7 Entrée 4	Groupe 8 Entrée 4
Entrée	08:20	08:30	08:20	08:30	08:20	08:30	08:20	08:30

Pour des raisons liées au **respect du protocole** sanitaire quant à l'entrée à l'école et en classe, **aucun élève ne pourra être accueilli en dehors de l'horaire prévu** pour son groupe.

L'entrée se fera **à l'appel** du Directeur ou de l'enseignant(e) présent(e).

La température de tout élève pourra être prise, par thermomètre frontal. Un enfant dont la **température excédera 37°8** (ou présentant des symptômes Covid-19) sera refusé.

Les élèves du groupe appelé se rendront dans l'école (accompagnés si cela est possible) en **respectant la distanciation physique** où ils seront accueillis dans les sanitaires par un agent municipal afin de procéder au **lavage des mains**.

Le **sens de circulation dans l'école** (préaux, escaliers, couloirs) doit être strictement respecté. Il est matérialisé par des affichages (éventuellement par des balisages au sol selon les moyens municipaux annoncés).

Après le lavage des mains, **le groupe d'élèves se rend immédiatement en classe** sous la conduite de l'enseignant en charge du groupe (respect de la distanciation dans l'escalier et le couloir, et avant d'entrer en classe).

b) Les groupes d'élèves :

Les groupes d'élèves seront organisés autant que faire se peut selon les niveaux de classe des élèves. **La limite du nombre d'élèves correspond aux consignes sanitaires appliquées à la taille des classes.**

En aucun cas ils ne pourront dépasser 15 élèves.

Les enfants des personnels **prioritaires** tels que définis dans les instructions et n'ayant aucun autre mode de garde sont accueillis à l'école.

L'inscription de ces enfants dans les mêmes délais est obligatoire.

Ces élèves sont rajoutés dans les effectifs généraux pour déterminer le nombre de groupes et les fréquences d'accueil des groupes.

Chaque groupe d'élèves sera accueilli sur la base d'une journée entière.

L'accueil des groupes d'élèves dépend du nombre d'élèves à accueillir chaque semaine, et du nombre d'enseignants disponibles pour cet accueil.

c) **En classe :**

Chaque élève a un bureau (table) attribué personnellement pour la journée entière.

Chaque bureau est **espacé de plus d'1 m** des autres. L'élève ne pourra en aucun cas en changer de sa propre initiative, ni circuler en classe, quelle que soit l'organisation de la classe antérieure au confinement.

Si un sens de circulation est établi dans une classe, il doit être respecté. Les élèves sortent et rentrent strictement dans l'ordre fixé par l'enseignant(e).

Chaque élève doit impérativement avoir son propre matériel (notamment tout ce qui est prévu ordinairement dans le cadre de la classe quant à sa trousse et son petit matériel personnel.

Le matériel de l'élève ou celui qui peut lui être confié dans le cadre d'une activité pédagogique ne peut en aucun cas être prêté ou partagé.

d) **Les récréations :**

Les récréations sont **échelonnées** selon un planning précis :

Récréations		
Cour A	Toilettes Lavabos	Récréation
9h30	Groupe 1	9h40 - 9h55
9h45	Groupe 2	9h55 - 10h10
10h00	Groupe 3	10h10 - 10h25
10h15	Groupe 4	10h25 - 10h40
CourB		
9h30	Groupe 5	9h40 - 9h55
9h45	Groupe 6	9h55 - 10h10
10h00	Groupe 7	10h10 - 10h25
10h15	Groupe 8	10h25 - 10h40

Tous les élèves **se lavent les mains avant** d'aller dans la cour, selon les mêmes règles que lors de l'entrée en classe.

Chaque groupe a un espace de cour attribué.

Aucun groupe ne peut se trouver dans le même espace de cour qu'un autre groupe.

Les **jeux de contact**, de **ballon** ou tout autre jeu impliquant des **échanges d'objets** sont interdits.

Les gestes barrières et la distanciation physique sont respectés dans les jeux extérieurs.

En **fin de récréation**, le **lavage des mains** est obligatoire (mêmes consignes).

Les sens de circulation dans l'école sont respectés

e) **Activités en temps scolaire :**

Les activités d'éducation physiques et sportives et les activités artistiques seront très limitées (notamment aucune activité collective).

Le matériel sportif de l'école ne pourra pas être utilisé.

La **BCD ne sera pas accessible** aux élèves en raison de l'impossibilité d'y respecter le protocole sanitaire (distanciation et désinfection des livres et mobiliers)

L'accès au matériel informatique sera impossible dans une première période. Le matériel informatique (mobile et fixe) sera mis à disposition progressivement en fonction des possibilités de nettoyage et de désinfection.

f) **La pause méridienne & le repas :**

Le temps de pause méridienne, d'une **durée de 2h** comprise dans la tranche horaire **entre 11h et 14h** selon les groupes, est de la **responsabilité des services de la mairie**.

Le Directeur de l'École pourra veiller au bon respect des consignes sanitaires et en faire remarque motivée aux autorités compétentes en cas de défaillance.

Le **lavage des mains** dans les mêmes conditions que lors de l'entrée à l'école est obligatoire **avant et après** le repas. Il sera de nouveau exigé avant la rentrée en classe pour la période d'après-midi.

Les règles de la restauration scolaire respectent strictement les consignes sanitaires.

Elles s'imposent sans aucune réserve à tout élève inscrit.

Le **non-respect** de ces règles, dont la distanciation physique, entraînerait **l'exclusion** de la restauration scolaire pour cette période.

Une place à table sera attribuée personnellement à chaque enfant entrant dans le réfectoire. Il **ne** faut surtout **pas** se prêter **ni** s'échanger couverts ou verres.

Les portes d'entrée et de sorties seront différentes et matérialisées afin d'aider au respect du sens de circulation.

Dans le temps de la pause méridienne, et en dehors du temps de repas, les règles mises en place lors des récréations sont appliquées, sous la responsabilité des agents municipaux. Aucun groupe ne pourra se trouver dans le même espace de cour qu'un autre groupe.

Les **élèves ne mangeant pas en restauration scolaire** sont reconduits par l'enseignant en

charge du groupe à l'horaire précisé pour ce groupe. Comme pour l'entrée à l'école, le **respect de cet horaire** par les familles est impératif.

Faute de présence d'un adulte, et conformément à la loi (*Code de l'Éducation*), l'élève sera laissé à l'**extérieur du portail** de l'école tout en devant respecter les règles de distanciation physique en cas d'attente d'un adulte.

g) La fin du temps scolaire journalier et le retour au domicile :

La sortie des élèves ne restant ni à la garderie sera échelonnée selon les groupes, entre 15h50 & 16h00.

Autant que faire se peut, les élèves sortant de l'école seront accompagnés préalablement pour un lavage des mains. Cette étape sera dépendante de l'organisation d'accueil à la garderie pour les élèves inscrits sur ce dispositif périscolaire.

Comme pour l'entrée à l'école, le **respect de cet horaire** par les familles est impératif. **Faute de présence d'un adulte**, et conformément à la loi (*Code de l'Éducation*), l'élève sera laissé à l'**extérieur du portail** de l'école tout en devant respecter les règles de distanciation physique en cas d'attente d'un adulte.

Sortie

Groupe Entrée	Groupe 1 Entrée 1	Groupe 2 Entrée 1	Groupe 3 Entrée 2	Groupe 4 Entrée 2	Groupe 5 Entrée 3	Groupe 6 Entrée 3	Groupe 7 Entrée 4	Groupe 8 Entrée 4
Entrée	15:50	16:00	15:50	16:00	15:50	16:00	15:50	16:00

Les élèves **inscrits en garderie** seront pris en charge par le **personnel** compétent selon un planning spécifique.

Dés lors de leur prise en charge, les élèves seront conduits aux sanitaires pour un lavage des mains dans les mêmes conditions que celles de l'accueil à l'école.

Comme pour l'entrée à l'école, le respect par les familles de cet horaire est impératif sous peine d'être exclu du dispositif périscolaire correspondant.

Le Directeur peut formuler aux autorités compétentes des observations quant au non-respect du présent protocole, engageant la sécurité sanitaire du public accueilli, y compris s'il en est saisi par des adultes ayant des observations à formuler

3 L'organisation et le suivi pédagogique :

a) L'école n'est pas "comme avant"... contenus & continuité pédagogique :

"Dans l'état actuel des mesures de lutte contre la propagation du virus, les directives nationales montrent qu'il ne s'agira pas d'un retour à l'état antérieur du confinement.

Les règles du protocole de reprise font de l'école un lieu d'accueil plus qu'un lieu d'apprentissage au sens traditionnel et scolaire du terme.

Les **contraintes sanitaires**, notamment liées à l'impérieuse **distanciation physique**, empêcheront l'équipe enseignante de faire classe "comme avant", quant aux éventuels

